

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR
LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
13 mars 2018**

PUBLIE LE : 27 MARS 2018

Délibération n° 130318-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le six mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 13 MARS 2018

Présents

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Amadou DAFF, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE
Hugues RIBAUT, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENE, DELEGUEE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE
SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Patrick DAUGE, DELEGUE TITULAIRE
Fatiha EL MASAUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Maryse DI BERNARDO, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Accusé de réception en préfecture
07810062461-20180327-130318-2-DE
Date de télétransmission : 27/03/2018
Date de réception préfecture : 27/03/2018

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Emilie LAMBERT, Responsable du SIDRU
Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux
IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	16
<u>Délégués présents</u>	:	25
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	25

SIDRU /CS - 130318-2

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Comité Syndical dans sa délibération en date du 22 décembre 2017 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

PREND ACTE de la décision du Président qui suit :

Décision n° 01/2018

OBJET : Prestations de service financier – Cabinet ORFEOR

Dans le cadre du contentieux relatif aux emprunts structurés contractés par le SIDRU auprès de NATIXIS, le syndicat souhaite s'adjoindre les services d'un cabinet d'expertise pour réaliser une analyse et un cahier des charges des demandes à formuler auprès de NATIXIS dans le cadre des négociations ayant pour objectif de mettre un terme à l'action judiciaire en cours.

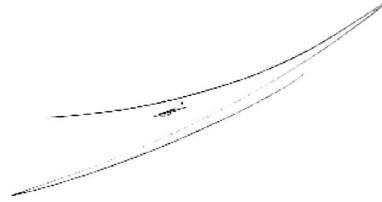
Il a été décidé de confier au cabinet de conseils financiers ORFEOR, représenté par son Président Monsieur Bernard ANDRIEU, la réalisation d'une part, d'une mission d'analyse financière et budgétaire de la situation du SIDRU au regard de l'emprunt structuré NATIXIS et d'autre part, la réalisation d'un cahier des charges des demandes à formuler auprès de NATIXIS dans le cadre de négociations à engager pour la sortie par voie conventionnelle du contentieux NATIXIS.

Montant des prestations arrêté à un montant maximal de 25 000 € HT pour les prestations listées ci-après :

- Travaux en régie : taux horaire 220 € HT
- Valorisation : par cotation : 650 € HT
- Réunion à la demi-journée : 830 € HT
- Réunion à la journée : 1 350 € HT
- Frais de déplacement : par personne : 60 € HT.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **27 MARS 2018**
Transmis en préfecture et affiché le **27 MARS 2018**

Pour Extrait Conforme



Jean-Luc GRIS
Président du Syndicat Intercommunal